



Commission Football Loisir

Procès-Verbal n° 5

Réunion du : **Mardi 14 Septembre 2021**

Présidence : **M. Julien LE DORAN**

Assiste(nt) à la séance : **M. Georges PEZZOLI**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- TRAITEMENT DU COURRIER
- QUESTIONS DIVERSES
- PREPARATION SAISON 2021 / 2022

CORRESPONDANCES :

- **AÏTO FC** : Engagement d'une équipe en Football « Loisir ». Noté.
- **Et. TOULON CLARET MONTETY** : Engagement de l'équipe en championnat « Loisir ». Pris note.

INFORMATION

- COUPE DU VAR

La Coupe du Var aura lieu cette saison. Selon le nombre d'équipes engagées (actuellement 15/16 inscrits), celle-ci démarrera directement à partir des 1/8 de Finale.

CHAMPIONNAT

Actuellement 15 équipes sont engagées, 6 équipes sont en inactivité pour la saison 2021/2022.

Le championnat fonctionnera avec deux poules et ne débutera probablement pas avant la deuxième quinzaine du mois d'octobre ou durant la première semaine de novembre après les vacances scolaires.



RAPPEL

- REUNION DE DEBUT DE SAISON AVEC LES CLUBS

La réunion de début de saison se tiendra le Lundi 20 Septembre 2021 à 18h30 au siège du District.

CRENEAUX HORAIRES DES CLUBS

TOUTES MODIFICATIONS DOIVENT ETRE COMMUNIQUEES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

CLUB	JOUR	LIEU	HORAIRE
ST MANDRIER	Jeudi	Stade Lanetière – St Mandrier	21h00

Prochaine réunion

Mardi 21 Septembre 2021

Le Président : Julien LE DORAN